



Les articles du collectif

Collectif
Humain des
Organisations

#novembre 2021

Environnement de travail : le gros chamboulement ?

Le 10 décembre 2020, un ANI (Accord National Interprofessionnel) est conclu afin de réformer la santé au travail. 8 mois après, le 2 août 2021, la loi transpose cet accord. Concrètement, cela signifie que la santé au travail est non seulement prise au sérieux mais que des actions doivent être mises en place.

Après presque 2 ans de chamboulement, quelles sont les évolutions dans notre environnement de travail ? Que doit-on favoriser ? Voici quelques pistes.

Environnement de travail : la santé avant tout

Que ce soit au bureau ou en télétravail, un ennemi revient sans cesse : les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques). La sécurité sociale définit les TMS comme des affections touchant les structures situées à la périphérie des articulations avec des parties plus fréquemment touchées : le dos, les poignets, les épaules et les coudes. L'INRS*, de son côté, indique que les TMS sont les maladies professionnelles reconnues les plus fréquentes, en ajoutant qu'ils coûtent très chers à l'entreprise : « Les TMS sont le résultat de la combinaison de multiples causes liées au poste de travail et à son environnement, à l'organisation du travail, au climat social dans l'entreprise. L'accroissement des contraintes de productivité, l'intensification du travail dans un contexte de vieillissement de la population active expliquent au moins en partie l'augmentation des TMS dans la population active au cours des deux dernières décennies. »



Évidemment, l'explosion du télétravail n'a pas arrangé ce constat puisqu'à la maison, nous sommes généralement moins bien équipés qu'au bureau. La priorité est donc claire : réduire au maximum ces TMS et toutes les pathologies qui en découlent. C'est d'ailleurs le combat d'un grand nombre de professionnels de santé. Éduquer, s'équiper et communiquer sont indispensables. Et concrètement ? A la maison, il s'agit d'aménager un espace confortable et adapté. Il y a eu pléthore d'articles et vidéos à ce sujet durant les différents confinements. Mais tout comme au bureau, l'entreprise a une carte à jouer afin de fidéliser ses talents en leur offrant les meilleures conditions de travail possibles, même hors de l'entreprise. Du simple conseil à l'aménagement complet, chaque entreprise peut y contribuer selon ses moyens.

Au bureau, c'est encore autre chose puisque l'employeur a une obligation légale de prendre soin de la santé physique et morale de ses employés. Depuis quelques années, des salons professionnels axés** sur l'environnement de travail voient le jour. On y trouve des solutions innovantes pour aménager les bureaux afin de prendre soin de la santé de tous. On citera les bureaux réglables en hauteur comme ceux de Up&Desk (upanddesk.com). Enfin, le mieux pour l'entreprise est peut-être de faire appel à un ergonome qui pourra analyser correctement les besoins et problématiques, et indiquer les solutions à adopter.

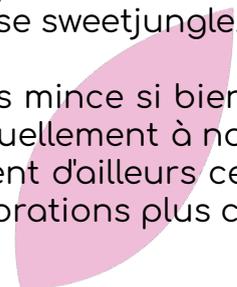
Se sentir comme à la maison

Qui dit bon environnement de travail dit confort. Exit le management à l'ancienne pour qui l'entreprise n'est pas un lieu où l'on doit bien se sentir mais où l'on doit travailler péniblement ! Nous passons une bonne partie de notre temps à travailler, que ce soit au bureau ou à la maison, se sentir bien est donc un minimum ! On parle donc de confort visuel et corporel. Vous en conviendrez, il est bien plus agréable de travailler dans de beaux bureaux, bien agencés, propres et lumineux. Pour cela, 3 critères importants :

→ **le confort acoustique** : l'avènement des open space et flex office a rendu les espaces de travail bruyants. Solution ? Cabine, alcôve, fauteuil, luminaire ou panneau, le tout acoustique. Vous pouvez découvrir quelques exemples sur be-mydesk.com.

→ **la qualité de l'air** : on passe minimum 7h dans un lieu clos, plusieurs jours par semaine, bien respirer est donc essentiel. Solution ? Faire appel à la nature pour un air sain grâce aux plantes et murs végétalisés comme le propose sweetjungle.paris.

→ **le mobilier** : la frontière vie pro/vie perso est de plus en plus mince si bien que l'on retrouve en entreprise le mobilier de marques réservées habituellement à notre sweet home. Certaines d'entre elles, comme Maisons du monde, jouent d'ailleurs cette carte « entreprise » en créant des collections spéciales pour des décorations plus cosy.



Les espaces immersifs

Les nouvelles générations baignent dans la technologie si bien que les entreprises sont presque obligées de s'y adapter pour attirer les talents. Fleurissent ainsi ces fameux espaces immersifs. Inspirés des jeux vidéos, de la réalité virtuelle et de la réalité augmentée, ils offrent la possibilité aux collaborateurs de se retrouver dans un lieu nouveau, confortable et accueillant... en virtuel. Mais aussi de mélanger les genres.

Immersif signifie « se plonger complètement dans quelque chose ». Pour cela, la technologie offre pléthore de solutions que ce soit au niveau du son ou de l'image. Dans quel but ? La crise sanitaire a accéléré cette révolution des modes de travail. On l'a tous vécu, il a fallu s'adapter, se réinventer pour garder le lien et faire « comme si ». Comme si nous étions avec nos collègues à la machine à café alors que nous sommes à la maison, un café à la main et dans une salle virtuelle. Comme si nous étions sur une plage à Bali alors que nous écoutons une séance de relaxation, casque vissé sur les oreilles. Comme si nous étions tous ensemble alors que nous sommes à l'autre bout de la terre.

Les espaces immersifs sont aussi une façon de développer la créativité : on peut tester, essayer, recommencer.

Attention tout de même à la surconnexion et à l'équilibre vie pro/vie perso !

Certains trouvent que ces nouvelles façons de travailler sont une révolution, d'autres qu'elles sont intrusives. Une chose est sûre : l'environnement de travail fait peau neuve, et tout comme le passage à la digitalisation, les entreprises doivent jouer le jeu si elles souhaitent tirer leur épingle du jeu et garder/attirer les collaborateurs.

*Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles – inrs.fr

**le salon Préventica se tiendra du 30 novembre au 2 décembre 2021 à Paris – preventica.com
Dossier Ergonomie : <https://www.preventica.com/dossier-ergonomie-amenagement-postes-travail-definition.php>

